

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d'ALIX - 69380

Séance du 14 Décembre 2015 à 20 h 30

Date de convocation du conseil le ...

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT

Membres absents : Frédéric MILLIAT

- 1) *M. le maire informe le conseil, que sur demande de la Préfecture, une délibération a été prise et rattachée au dernier conseil du 2 novembre. Cette délibération confirme avoir obtenu une subvention de 1 241 € sur le produit des amendes de police pour les travaux de signalétique horizontale.*
- 2) M. le Maire demande au conseil d'ajouter au programme du jour le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour délibération. Demande acceptée

✓ Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Le conseil prend connaissance d'un courrier du Préfet de Rhône ainsi que la délibération prise par la CCBPD concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) : avis défavorable au schéma prospectif.

On ne connaît pas la position des autres communautés de communes. Pour l'instant, ce n'est qu'un projet, rien n'est imposé.

Annexe 1 : nous ne sommes pas concernés.

Annexe 2, proposition 6 : Alix est concerné par le SIVA (syndicat intercommunal du Val d'Azergues) : proposition de dissolution de ce syndicat, en créant une entente.

Annexe 3, proposition 2 : regroupement d'EPCI à fiscalité propre : regroupement de 3 intercommunalités : la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, la communauté Beaujolais Pierres Dorées et la Communauté Ouest Rhodanien (COR).

Annexe 4, propositions 7 et 8 : dissolution des syndicats de communes et transfert aux communautés de communes à l'horizon 2020 pour le SIEVA (eau potable) et le SIVU de la PRAY (assainissement).

Les différentes annexes sont mises au vote.

Annexe 1, non concerné

Annexe 2 : à l'unanimité, le conseil propose de dissoudre le syndicat mais que la compétence revienne à la communauté de communes

Annexe 3 : le conseil rejette par 12 voix et 2 abstentions le regroupement proposé dans la PRO 2.

Annexe 4 : le conseil vote pour la dissolution des SIEVA et SIVU de la PRAY et transfert de compétence à la communauté de commune par 6 voix pour, 6 abstentions, et 2 contre.

✓ Personnel communal

a) Poste rédacteur : Diminution du temps de travail

Suite au départ de la secrétaire titulaire à temps complet, sa remplaçante Mme Nancy BARD, par voie de mutation, occupera son poste à compter du 27/01/2016 à raison de 28h hebdomadaires. Mme DUBUIS soldera ses congés à partir du 01/01/2016.

Une demande d'avis de diminution du temps du poste de rédacteur, de 35h à 28h, a été faite auprès du Comité Technique du Centre De Gestion 69.

b) Poste adjoint administratif : Augmentation

Pour le bon fonctionnement du service administratif, Mme Chrystelle NOVE-JOSSERAND, adjoint administratif titulaire, qui effectue actuellement 12 h hebdomadaires, accepte de faire 5 heures de plus à compter du 01/01/2016.

Une demande d'avis d'augmentation du temps du poste d'adjoint administratif de 12h à 17 h a été faite auprès du Comité Technique du Centre De Gestion 69.

- c) Augmentation de 2h00 hebdomadaires du temps de travail de Mme Nadia COCHET-GRASSET, adjoint d'animation à la cantine, à compter du 01/01/2016, qui effectuera 12h45 hebdomadaires car la pause méridienne est élargie.

Le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte ces propositions.

✓ **PADD : durée d'application du PLU**

Nous avons envisagés d'élaborer un PLU pour une durée maximale de 15 ans. La DDT lors de la réunion des personnes publiques associées à émis des réserves car le site de l'hôpital va être amené à évoluer. Il peut être pertinent de ramener la durée à 10 ans pour s'adapter plus facilement.

La table ronde de la commission urbanisme a émis un avis favorable pour cette durée raccourcie.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'élaborer le Plu pour une durée de 10 ans.

✓ **Centre de Gestion du Rhône – Assistance juridique – avenant à la convention n° AJ 96.04**

M. le Maire rappelle la convention de l'assistance juridique signée auprès du Centre de Gestion du Rhône. Cette assistance à vocation de nous assister dans la résolution des difficultés d'ordre juridique liées à la gestion territoriale.

Nous pouvons les saisir pour toutes les questions relevant dans les domaines des marchés publics, urbanisme, intercommunalité, police administrative, foncier, assainissement, administration générale, etc. Pour l'année 2016 la cotisation s'élève à 612 €

Au cas où nous solliciterions une mise à disposition d'un juriste afin de nous assister dans la conduite d'un dossier contentieux, un avenant sera établi à cette convention pour paiement d'une participation supplémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE l'avenant 2016 de l'assistance juridique établi par le Centre de Gestion du Rhône pour 612 €
- AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant.
- PREVOIT la dépense au budget.

✓ **SYDER – Retrait de 8 communes de la métropole de LYON du SYDER (électrification rurale)**

Le Conseil à l'unanimité :

- Approuve le retrait des communes de CORBAS, JONAGE, LISSIEU, MARCY L'ÉTOILE, MEYZIEU, MIONS & QUINCIEUX du SYDER car ces communes sont aujourd'hui rattachées à Lyon Métropole.
- Approuve le retrait de la commune de SOLAIZE du SYDER, sous réserve de délibération en ce sens du conseil municipal de cette commune.
- Note que les conditions matérielles et financières de ces retraits seront réglées dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

✓ **CCAS : Information sur la loi NOTRe concernant une possibilité de dissolution**

Ne remet pas en cause les compétences sociales de la municipalité, mais elles seraient rattachées à une gestion financière unique et non plus différenciée.

Or, le CCAS permet d'ouvrir cette compétence à 8 personnes extérieures au conseil. On ne sait pas quelle serait la conséquence de cette dissolution sur l'ouverture à ces personnes extérieures.

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir le CCAS.

✓ **Produit sur amende de police**

Le conseil atteste avoir reçu la somme de 7962€ en subvention sur le produit des amendes de police pour la création d'un parking de 8 emplacements au droit de l'école et confirme que les travaux débuteront début 2016. La dépense était prévue au budget.

✓ Questions diverses :

- * Réunion d'information Communes Nouvelles le 17 décembre 2015 au Domaine des Communes à ANSE

- * Structure de jeux pour enfants
Souhait du CMEJ de créer une structure de jeux pour enfants. Le budget prévoit cette dépense.
Il serait intéressant de créer une commission, voir une commission élargie pour réfléchir à cette question.
Après discussion, le conseil reporte la réflexion au Printemps.

- * Jardins familiaux
Les personnes qui se sont manifestées en Mairie pour obtenir une parcelle de terrain seront réunies en Mairie pour présentation du projet.

- * Point sur le SIVA : le syndicat s'arrête en 2016. Demande en cours pour que la communauté de communes reprenne la compétence par la commune de Châtillon d'Azergues.
Notre courrier n'a pas respecté les formes légales. Cependant, l'état des finances du SIVA permet de ne pas appeler les communes pour la dernière année de contribution financière.

- * Changement des ballons fluos de l'éclairage en cours dans le village et modernisation du réseau pour économie d'énergie.

- * Participation citoyenne : la gendarmerie a proposé à la Municipalité d'Alix d'adhérer à ce projet. Ce sujet sera abordé lors de la cérémonie des vœux du Maire.

- * Remise du Bulletin jeudi 17 décembre 2015, 20h30, au Caveau d'ASTALIX.

- * Information d'un collectif d'associations en Pierres Dorées pour l'accueil des Réfugiés.

- * Rapport d'autopsie sur les morts des 17 Pigeons et quelques canards sur la commune : empoisonnement à la chloralose.

- * Le nouveau site internet sera bientôt en ligne.

- * CRPF : centre régional de la propriété foncière pour regroupement de communes pour gestion raisonnée et durable de l'exploitation des bois d'Alix (sylviculture).

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50

Prochaine réunion : le 25 janvier 2016 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le maire



A blue circular official stamp of the Municipality of Alix is visible, containing the text 'MAIRIE ALIX' and the number '(69350)'. A black ink signature is written over the stamp.